



Editer compromis avant fin d'une exclusivité

Par fab34

Bonjour,
Je viens sur ce forum car nous sommes sur le point d'acheter une maison en PAP. Nous devons nous rencontrer demain pour finaliser le prix.
Toutefois cette maison est encore en exclusivité dans une agence jusqu'au 7 décembre 2023 et ma question est : Est ce que l'on peut préparer le compromis chez un notaire avant la fin de l'exclusivité, je souligne que ce compromis serait signé après la fin de l'exclusivité.
En vous remerciant par avance,
Bien cordialement.
Fabien

Par yapasdequoi

Bonjour,
La vente en direct est envisageable sauf si vous avez pris contact et/ou visité via cette agence.
Ensuite vous pouvez faire autant de brouillons du compromis que vous voulez, mais il ne faut rien signer avant la fin de l'exclusivité, sinon l'agence réclamera (au vendeur) sa commission.

Consultez VOTRE notaire (pas celui du vendeur)... sachez que ça ne coutera pas un centime de plus d'avoir chacun son notaire.
Par contre une erreur vis-à-vis du mandat de vente avec l'agence coûtera le montant de la commission !

Par fab34

Merci pour ce retour rapide.
Je confirme que nous avons aucun lien avec l'agence, nous avons connu cette mise en vente par une de mes collègues qui est voisine du vendeur.
On ne risque donc rien d'engager la rédaction d'un compromis dès lors que la signature de celui-ci s'effectue après la date de la fin de l'exclusivité.
Merci encore pour votre message.
Cordialement.
Fabien

Par yapasdequoi

Ce que vous risquez c'est de devoir payer le notaire pour ce travail inutile si jamais l'agence amène un acquéreur entretemps.

Par fab34

Bonsoir,
Une idée du prix pour ces éventuels frais ?
Merci d'avance

Par yapasdequoi

Si le notaire est prudent il ne commencera rien avant la date de fin de l'exclusivité...